

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 06 MARS 2023

2023 - 003

Date de convocation : 27/02/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 9

votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, A. BOBOWSKI, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°3 : DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – FOOD TRUCK BURGER

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan, responsables de l'entreprise NJ FAMILY BURGER dont le siège social se situe à NOGENT-SUR-OISE 6 place des Trois Rois en date du 26 janvier 2023.

Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan recherchent une commune qui pourrait accueillir leur camion de vente de burgers sur la place de Morlincourt le lundi soir et demandent s'il est possible d'obtenir un branchement électrique. Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan ont sollicité plusieurs communes.

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, expose qu'il convient de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public si Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan choisissent la commune de Morlincourt et propose que ce camion stationne sur la place du village à proximité du coffret électrique. Il demande également l'autorisation de signer une convention avec Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan.

Entendu l'exposé de Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché;

Vu la demande de Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan d'installer un camion de vente de burgers sur la place et sa demande de branchement électrique pour exercer son activité de fabrication et vente de burgers, sous l'enseigne NJ FAMILY BURGER ;

Vu la convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont deux procurations :

- Autorise Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan à installer leur camion de vente de burgers sur la place de Morlincourt, à proximité du coffret électrique ;

2023 - 003

- Autorise Monsieur DE NEVE Nicolas et Monsieur LONGUE Jonathan à brancher camion de vente de burgers au coffret électrique pour exercer leur activité de fabrication et vente de burgers, sous l'enseigne NJ FAMILY BURGER ;
- Décide que le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public sera de 120,00€ ;
- Autorise Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, à signer la convention d'occupation du domaine ;
- Autorise Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 mars 2023.

Pour le Maire empêché

l'Adjoint



Marc DEGAUCHY
(OISE)